Fiches de suivi des actions du CEP Mer

Liste des actions prioritaires retenues dans le cadre du suivi du Contrat d'Etude Prospective relatif à la Mer :

Numéro de fiche	Nom de la fiche
Fiche 1	Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière
Fiche 2	Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche
Fiche 3	Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion des géniteurs, de production d'alevins et de gestion des aliments
Fiche 4	Pérenniser les activités de protection du littoral, en mettant en place un pôle de compétences mer, en définissant un label « Martinique propre » et au moyen d'appels à projets
Fiche 5	Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais
Fiche 6	Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs (action supprimée, action liée à la fiche 5)
Fiche 7	Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation
Fiche 8	Organiser la formation continue en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin et valoriser l'outil EFPMA, tant sur le plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations
Fiche 9	Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels
Fiche 10	Ouvrir en formation continue des modules de formation sur le patrimoine culturel et naturel martiniquais et des modules de formations favorisant le respect de l'environnement

Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

  Le développement de la filière pêche doit privilégier l'amélioration des structures existantes (ports, cales de halage), voire leur extension, dans le respect de la loi Littoral. Il est nécessaire d'aménager des lieux de vente aux normes pour améliorer la commercialisation et l'hygiène des produits, pour favoriser un regroupement des pêcheurs sur des lieux mieux identifiés qu'actuellement.

  La Martinique compte 8 ports de pêche et 16 APIT (Aménagements pour la Pêche d'Intérêts Territoriaux**)**.

  La pêche hauturière doit être fortement encouragée (ce qui implique une évolution de la flottille et une adaptation des ports de pêche à cette évolution), en raison de la pollution du littoral par la chlordécone et de l'épuisement des ressources halieutiques côtières.

  L'enjeu stratégique de l'action est de participer à éclaircir l'horizon économique du secteur en adaptant l'outil aux problématiques auxquelles doit faire face l'ensemble de la profession.

  Cependant, le développement de la pêche hauturière ne fait pas l'unanimité auprès des décideurs (CRPMEM, CTM), et le bien-fondé de l'action pourrait être remis en cause.

- **Publics cibles** : L'ensemble des marins pêcheurs
- **Niveau de réalisation** : Modernisation des **A.P.I.T (Aménagements pour la Pêche d'Intérêts Territoriaux) de Rivière-Pilote et de Saint-Pierre. Amélioration et l'aménagement du Port de Pêche de Grand-Rivière**
- **Réalisations engagées :**

- Une étude a été lancée par le Ministère de l'Outremer pour la Guadeloupe et la Martinique, en mars 2012, dans le but de mettre en place un dispositif (national) d'aide au renouvellement de la flotte, axé sur un projet de modernisation de flotte à horizon 2/3 ans et un projet d'innovation de flotte à horizon 5/7 ans.
- Une étude a été lancée par la Région en juillet 2012 pour un « plan de développement d'une aquaculture et d'une pêche durables (PRDAPM), respectueuses de l'environnement et garantissant la qualité sanitaire des produits présentés aux consommateurs ». Ce Plan devait contribuer à donner plus de visibilité aux professionnels. En contrepartie, il leur était demandé de s'engager dans des démarches de progrès, suivant une orientation prise par la Région Martinique.
- Les assises de la pêche et de l'aquaculture ont eu lieu le jeudi 9 juin 2016, à Sainte- Luce.
- **Forum économique de la pêche et de l'aquaculture, le jeudi 21 juillet 2016**
- Plan territorial d'organisation et d'équipements des ports de pêche (PTOEPP) réalisé en 2018, mais non encore approuvé (non publié)

  Des projets ont été élaborés dans le cadre des Assises de l'outremer, concernant notamment la modernisation de la flottille de pêche.

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : forte
Résultats attendus :

- Amélioration des conditions de travail des pécheurs
- Amélioration de la rentabilité économique du secteur
- Préservation de la ressource et de l'environnement

3. Acteurs

- **Pilote** *:* **CTM**
- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi** : Direction de la Mer, CRPMEM
- **Partenaires associés** : EFPMA, organismes de recherche et de formation (UAG, IFREMER…), associations de marins-pêcheurs, CAESM

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Commentaires
▪ Moyens humains *(absence, insuffisance),* ▪ Moyens financiers *(risque de découverte de coûts au cours du projet qui grèveraient l'enveloppe budgétaire dédiée au projet),*	Le CRPMEM ne dispose pas actuellement de moyens suffisants pour mener une action efficace sur les ressources humaines.
▪ Politiques *(remise en cause d'un projet après un changement de majorité, incohérence entre les politiques, non adhésion des élus…).*	Absence de consensus sur l'intérêt et la possibilité de développer la pêche hauturière. Le défaut de décision politique et l'absence de centre technique de la pêche bloquent l'action.
▪ Autres *(précisez)*	Forte concurrence de la pêche industrielle pratiquée par certains pays.

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action : A déterminer en fonction des décisions politiques à prendre
Coût estimé par année :
Financements mobilisables : FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)
Financements déjà mobilisés:

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

- Validation du plan territorial d'organisation et d'équipements des ports de pêche (PTOEPP). Elle permettra la remise à niveau des ports existants. Cependant une réorientation de certains ports vers un autre type de pêche ne pourra être programmée que dans un futur schéma portuaire (non encore lancé).
- Mise en œuvre des actions du PTOEPP
- Mise en œuvre des actions de formation ou d'adaptation des marins pêcheurs aux nouvelles formes de pêche préconisées

7. Calendrier de réalisation

ACTION 1 Mer - Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière

Période à mettre en évidence : 2S18 | Préparation / mobilisation des acteurs | Mise en place | Réalisation | Evaluation

ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	POURCENTAGE ACCOMPLI	EN SEMESTRES																					
				1S13	2S13	1S14	2S14	1S15	2S15	1S16	2S16	1S17	2S17	1S18	2S18	1S19	2S19	1S20	2S20	1S21	2S21	1S22	2S22	...	...
Validation du plan territorial d'organisation et d'équipements des ports de pêche (PTOEPP)	2018	ponctuelle	80%																						
Mise en œuvre des actions du PTOEPP	2019	permanente	0%																						
Mise en œuvre des actions de formation ou d'adaptation des marins pêcheurs aux nouvelles formes de pêche préconisées	2019	permanente	0%																						

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus** *:* Adoption du PTOEPP
- **Indicateurs de ressources** *:*
- **Indicateurs de réalisation** *:* Nombre d'actions de formation

9. Résultat / Impact

- **Indicateurs de résultat :** nombre de marins pêcheurs formés

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- CTM
- CRPMEM
- DM
- IFREMER

Prospective court-moyen terme de l'action :

Le Livre Bleu Outre-mer, présenté au Président de la République en juillet 2018 synthétise les orientations proposées au cours des assises de l'outre-mer.
Certains des projets concrets qui y ont été formulés, désormais portés par l'Etat, devraient être mis en œuvre rapidement ; c'est notamment le cas de la création d'une organisation professionnelle (OP) et d'un centre de ressources techniques pour la pêche et l'aquaculture.

L'action qui fait l'objet de la présente fiche devrait donc être réorientée vers le suivi de la mise en œuvre de ces structures, dont la création répondra parfaitement aux objectifs de l'action à court terme.
Ultérieurement, l'adoption du plan territorial d'organisation et d'équipements des ports de pêche (PTOEPP), puis l'élaboration d'un Schéma Portuaire permettront de compléter l'action.

Si un changement effectif devait intervenir dans les types de pêches pratiqués, il faudrait alors mettre en œuvre une GPEC et un plan de formation pour assurer la conversion des marins-pêcheurs.

Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

  Un secteur pêche dynamique et performant tient beaucoup à la qualité des services de soutien à terre : chantiers navals, formation, recherche, avitaillement, traitement des déchets, etc. C'est l'une des difficultés des territoires insulaires dont les marchés sont souvent trop petits pour faire émerger des services de soutien suffisamment performants.

  L'objectif de l'action est donc de faire émerger des services de soutien à terre plus performants, ainsi que de mettre en place des outils partagés, tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs.

  La coopération peut permettre de desserrer cette contrainte. Le CEP avait constaté qu'un programme INTERREG Caraïbes avait été mobilisé pour des projets de recherche dans le domaine de la pêche et de l'environnement marin ou littoral, par des organismes tels que l'IFREMER, l'ONF et l'IRD ; il suggérait d'en généraliser l'utilisation dans d'autres domaines, tels que les chantiers navals ou le traitement des déchets.

- **Publics cibles** :
  - L'ensemble des marins pêcheurs.
  - Les entreprises de services de soutien à terre existantes ou à créer : chantiers navals, avitaillement…

- **Niveau de réalisation** : Aucune action spécifique n'a été mise en œuvre en application du CEP ; par contre quelques actions déjà entreprises auparavant ont été poursuivies (comme le renforcement de l'équipement de certains ports et APIT, et surtout de nouveaux projets émergent actuellement (cf. ci-dessous). Cependant l'adoption du plan territorial d'organisation et d'équipements des ports de pêche (PTOEPP) qui s'inscrit dans le cadre du Schéma territorial de développement, d'innovation et d'internationalisation (STDEII) permettra la remise à niveau des équipements existants.

- **Réalisations engagées :**
  - Le projet de création d'une organisation de producteurs (OP) sous forme de coopérative préparé par l'AFIPAM, permettrait :
    - D'assurer la valorisation optimale des productions de la pêche et de l'aquaculture,
    - De structurer la filière pour bénéficier d'aides européennes actuellement difficiles à mettre en œuvre.
  - Le projet de création d'un centre de ressources pour les pêcheurs/aquaculteurs a été formulé lors des assises de l'outremer pour aider les acteurs de ce secteur à se professionnaliser et à bénéficier d'appuis extérieurs. Rattaché au Comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM), ce centre de ressources sera capable, en récoltant les données fournies par les professionnels, de fournir tous les documents nécessaires aux diverses démarches administratives : permis d'armement, déclaration des captures de pêche, dossiers d'aide…etc.
  - Dans le même projet, la mise en place d'incitations financières et réglementaires en direction des marins-pêcheurs afin qu'ils adhèrent à un centre de gestion agréé pour avoir une comptabilité.

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : forte (enjeu : la pérennisation du secteur de la pêche)

Résultats attendus : La professionnalisation des entreprises est un préalable à la réussite des divers projets de structuration et de modernisation de ces filières (centre technique aquacole, lotissement aquacole, modernisation de la flotte de pêche, gestion des parcs de DCP, etc…)

3. Acteurs

Pilote *:* **CTM-**CRPMEM
Partenaires de mise en œuvre et de suivi : Direction de la Mer, DAAF
Partenaires associés : EFPMA, organismes de recherche et de formation (UAG, IFREMER…), associations de marins-pêcheurs, CAESM

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Commentaire
▪ Moyens humains *(absence, insuffisance),* ▪ Moyens financiers *(risque de découverte de coûts au cours du projet qui grèveraient l'enveloppe budgétaire dédiée au projet),*	Conforter financièrement le CRPMEM dans ses missions, ou créer une structure de type « centre technique »
▪ Autres *(précisez)*	Créer un mécanisme incitatif pour convaincre les professionnels à régulariser leur situation

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action :
- Pour la création d'une OP :
  - ❖ Subventions CTM et FEAMP (mesure 68.1.a et 66) + autofinancement par cotisations
- Pour le fonctionnement d'un centre de ressources administratif :
  - ❖ Coût : Environ 100 k€/an (au moins deux salariés)
  - ❖ Financement : à définir (CTM)
- Pour l'incitation financière pour adhérer à un Centre de gestion agréé :
  - ❖ Coût : environ 800 à 1000 euros/an pour chaque entreprise

Coût estimé par année : 100 000 € pour l'OP + 800 à 1000 euros/an par entreprise
Financements déjà mobilisés :

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

- Suivi de la mise en œuvre des actions inscrites dans le Livre Bleu Outre-mer
- Pour création de l'OP :
  - Mobilisation des acteurs
  - Assemblée constitutive, dépôt des statuts…etc
- Pour création d'un centre de ressources administratif :

- Élaboration du projet
- Décision politique
- Mobilisation des financements
- Recrutements des salariés
- Mise en place

- Pour l'adhésion des marins pêcheurs à un centre de gestion agréé
  - Campagne de communication
  - Mobilisation des incitations financières
  - Accompagnement technique

7. Calendrier de réalisation

ACTION 2 Mer - Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche

Période à mettre en évidence : 2S18 | Préparation / mobilisation des acteurs | Mise en place | Réalisation | Evaluation

ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	POURCENTAGE ACCOMPLI
Création d'une OP			
mobilisation des acteurs	2018	permanente	0%
réunion d'une assemblée constitutive, dépôt des statuts…etc	2019	ponctuelle	0%
Création d'un centre de ressources administratif			
élaboration du projet	2019	6 mois	20%
décision politique	2019	ponctuelle	0%
mobilisation des financements	2019	3 mois	0%
recrutements des salariés	2019	3 mois	0%
mise en place	2019	3 mois	0%
Adhésion des marins pêcheurs à un centre de gestion agréé			
campagne de communication	2019	1 an	0%
mobilisation des incitations financières	2019	3 mois	0%
accompagnement technique	2019	1 an	0%

EN SEMESTRES

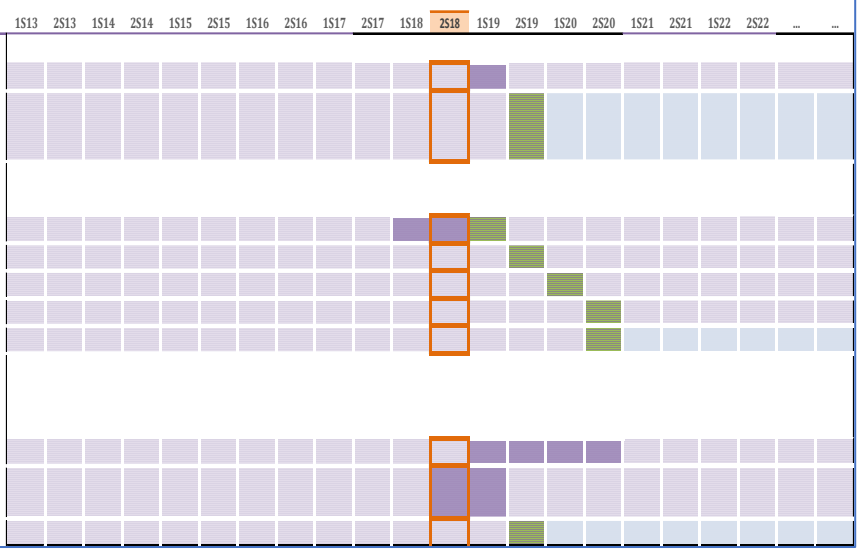

8. Pilotage/Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus***:* Mise en œuvre des 3 actions présentées dans le livre bleu
- **Indicateurs de ressources** *:*
- **Indicateurs de réalisation** *:*

9. Résultat/Impact

- **Indicateurs de résultat :**

- Création des nouveaux dispositifs issus des assises de l'outre-mer (op, centre de ressources)
- Nombre d'entreprises en centre agréé

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- CRPMEM
- DM
- CTM
- EFPMA
- IFREMER

Prospective court-moyen terme de l'action :

Le Livre Bleu Outre-mer, présenté au Président de la République en juillet 2018 synthétise les orientations proposées au cours des assises de l'outre-mer.
Certains des projets concrets qui y ont été formulés, désormais portés par l'Etat, devraient être mis en œuvre rapidement ; c'est notamment le cas de la création d'une organisation professionnelle (OP) et d'un centre de ressources techniques pour la pêche et l'aquaculture.

L'action qui fait l'objet de la présente fiche devrait donc être réorientée vers le suivi de la mise en œuvre de ces structures, dont la création répondra parfaitement aux objectifs de l'action.
Ultérieurement, l'adoption du plan territorial d'organisation et d'équipements des ports de pêche (PTOEPP), puis l'élaboration d'un Schéma Portuaire permettront de compléter l'action.

Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion des géniteurs, de production d'alevins et de gestion des aliments

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

Le secteur aquacole est encore peu développé. Les fermes produisent principalement de l'ombrine. Elles n'ont quasiment pas d'emplois salariés. Elles produisent moins de 100 tonnes de poissons, ce qui reste marginal au regard de la consommation.
Les contraintes administratives d'installation, le manque d'organisation du secteur et un approvisionnement non sécurisé en alevins, entre autres, n'ont pas rendu possible le développement de projets d'envergure.
Les fermes aquacoles sont approvisionnées en alevin par :

- 1. Centre de stockage des géniteurs (au Robert), géré par l'IFREMER (la tâche a été transférée à la profession dans le cadre du centre régional d'application aquacole de Martinique, mais le seul producteur d'alevin a perdu son stock avec l'arrivée massive des sargasses). Des techniciens sont en cours de formation par l'IFREMER.
- 2. Ecloseries, au Vauclin (un ETP, aidé ponctuellement par sa famille/ses amis), et au Carbet (deux ETP, un ouvrier et le patron de l'écloserie). A l'heure actuelle tout le matériel ainsi que les aliments pour poissons sont importés et la maintenance est assurée par les aquaculteurs eux-mêmes. La production annuelle est de 100 - 150 000 alevins.

L'étude du développement de l'activité aquacole doit envisager l'ensemble des possibilités tant à terre qu'en mer pour l'implantation de fermes diversifiées :

- R&D, transfert de technologie, formation ;
- Écloseries (avec géniteurs) ;
- Fermes de grossissement ;
- Diversification vers d'autres espèces de préférence autochtones : poissons locaux, poissons ornementaux, mollusques (lambis), échinodermes (chadrons), macroalgues et biomasse (ERM), nurserie de coraux.
- Mise en place d'un circuit de commercialisation.

- **Publics cibles** : L'ensemble des aquaculteurs et des porteurs de projet aquacole.
- **Niveau de réalisation** : Formation des techniciens/ingénieurs aquacoles (CTM) débutée en 2016, mais non terminée faute de financements, et arrêtée.
- **Réalisations engagées :**

- Un Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM), encadré par le décret n°2111-888 du 26 juillet 2011, a été réalisé en 2012 par le Conseil Régional de la Martinique. Ce document de planification spatiale recense sous format cartographique les exploitations existantes. Il a pour vocation d'identifier des zones propices au développement de nouvelles structures en fonction des contraintes réglementaires, socio-économiques et environnementales.
- Plan de développement d'une aquaculture et d'une pêche durables (PRDAPM)
- Création d'un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) aquacole
- Présentation lors des assises de l'outremer du projet de création d'un centre technique aquacole pour la Martinique (et les Antilles), chargé :
    - D'apporter une assistance technique et d'ingénierie aux fermes aquacoles,
    - D'assurer des missions de formation aquacole envers les aquaculteurs,
    - D'assurer une activité d'écloserie de secours.

La gestion du stock des géniteurs d'ombrine de l'IFREMER serait transférée à ce centre technique aquacole.

- Autre projet présenté aux Assises : la création d'un ou deux lotissements aquacoles pour assurer une

surveillance groupée des installations et des productions, une mise en commun de la main d'œuvre, des services, équipements et infrastructures à terre, la relance de la coopérative aquacole aujourd'hui en sommeil.

- La CTM devait se prononcer en plénière en septembre 2018, sur l'adoption d'un plan de développement durable de l'aquaculture et pour l'attribution d'une première subvention qui permettrait de relancer le processus interrompu.

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : forte
Résultats attendus : pérenniser les activités aquacoles en Martinique

3. Acteurs

Pilote *:* **CTM**
Partenaires de mise en œuvre et de suivi : IFREMER, Direction de la Mer, CRPMEM
Partenaires associés : Cap Nord, CAESM, COOPAQUAM, organismes de recherche et de formation, ADEPAM

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Commentaire
▪ Moyens humains *(absence, insuffisance),*	
▪ Moyens financiers *(risque de découverte de coûts au cours du projet qui grèveraient l'enveloppe budgétaire dédiée au projet),*	Financement à mettre en place
▪ Politiques *(remise en cause d'un projet après un changement de majorité, incohérence entre les politiques, non adhésion des élus…).*	Manque de consensus politique
▪ Autres *(précisez)*	Modalités d'occupation du domaine public (pb.des concessions)

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action :

- Coût du dispositif de transfert de compétence entre l'IFREMER et le centre technique aquacole : environ 110 000 euros (2 ETP * 12 mois, estimation basée sur le coût de la formation entamée en 2015).
- Centre technique aquacole (structure publique à l'initiative de la CTM) Coût : initialement environ 500 000 euros, mais 2 à 3 millions d'euros dans la perspective de la création d'entreprises aquacoles
- Etudes préalables pour création du lotissement (faisabilité, impact…etc)
- Installation d'entreprises aquacoles (100 000 euros/ ferme)

Coût estimé par année :
Financements mobilisables: CTM, FEDER sous mesure 1-1-2 « valorisation économique des produits issus des ressources endogènes et filières intégrées locales », FEAMP (mesure 48 et 32)
Financements déjà mobilisés:

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

- Création d'un Centre Technique Aquacole
  - Elaboration du projet
  - Décision politique
  - Mobilisation des financements
  - Recrutement des salariés
  - Mise en place
  - Dispositif de transfert de compétence entre l'IFREMER et le centre technique aquacole (dont formation)
- Création de lotissement(s) aquacole(s)
  - Elaboration du projet
  - Décision politique
  - Mobilisation des financements
  - Recrutement des salariés
  - Mise en place

7. Calendrier de réalisation

ACTION 3 Mer - Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion alevins, se diversifier vers d'autres espèces et échanger avec les autres usagers du littoral

Période à mettre en évidence : 2S18 — Préparation / mobilisation des acteurs — Mise en place — Réalisation — Evaluation

ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	POURCENTAGE ACCOMPLI
Création d'un Centre technique aquacole			
élaboration du projet	2019	6 mois	20%
décision politique	2019	ponctuelle	0%
mobilisation des financements	2019	3 mois	0%
recrutement des salariés	2019	3 mois	0%
mise en place	2019	3 mois	0%
dispositif de transfert de compétence entre l'IFREMER et le centre technique aquacole (dont formation)	2019	1 an	0%
Création de lotissement(s) aqucole(s)			
élaboration du projet	2019	6 mois	20%
décision politique	2019	ponctuelle	0%
mobilisation des financements	2019	3 mois	0%
recrutement des salariés	2019	3 mois	0%
mise en place	2019	3 mois	0%

EN SEMESTRES : 1S13 2S13 1S14 2S14 1S15 2S15 1S16 2S16 1S17 2S17 1S18 2S18 1S19 2S19 1S20 2S20 1S21 2S21 1S22 2S22 ... ...

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus***:* mise en œuvre des 2 actions préconisées (création d'un centre technique aquacole ;
- **Indicateurs de ressources** *:*
- **Indicateurs de réalisation** *:*

- Mise en place d'un outil collectif de gestion des géniteurs et d'approvisionnement en larves d'un jour
- Etudes et expérimentations menées pour la diversification vers d'autres espèces

9. Résultat / Impact

- **Indicateurs de résultat :**
  - Nombre d'entreprises (et d'emplois) créées
  - Nombre d'entreprises (et d'emplois) sauvegardées

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- CTM
- CRPMEM
- DM
- IFREMER

Prospective court-moyen terme de l'action :

Le Livre Bleu Outre-mer, présenté au Président de la République en juillet 2018 synthétise les orientations proposées au cours des assises de l'outre-mer.
Certains des projets concrets qui y ont été formulés, désormais portés par l'Etat, devraient être mis en œuvre rapidement ; c'est notamment le cas de la création d'un centre technique aquacole avec transfert de l'écloserie, de la création d'un ou deux lotissements aquacoles

L'action qui fait l'objet de la présente fiche devrait donc être réorientée vers le suivi de la mise en œuvre de ces structures, dont la création répondra parfaitement aux objectifs de l'action à court terme.
Par ailleurs la mise en œuvre de ces actions requiert l'adhésion des élus de la CTM par l'adoption d'un plan de développement durable de l'aquaculture.

Pérenniser les activités de protection du littoral, en mettant en place un pôle de compétences mer, et en définissant un label « Martinique propre » au moyen d'appels à projets

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

La qualité et la préservation des milieux littoraux dépendent directement de la maîtrise de l'érosion et des flux terrigènes et donc de l'occupation des sols et de la gestion hydraulique (assainissement, pratiques agricoles…). Les pollutions provenant principalement des bassins versants et des aménagements côtiers vont entraîner à terme une augmentation des risques littoraux, une diminution de l'attractivité touristique, de la qualité de la vie et de la ressource halieutique.

4 enjeux majeurs :

- Protection / réhabilitation des écosystèmes littoraux et marins
- Lutte contre l'érosion marine
- Anticipation des conséquences du changement climatique
- Valorisation des ressources naturelles littorales

La volonté politique doit se traduire dans les documents stratégiques et opérationnels et se décliner en actions, comme, par exemple, des appels à projets.
Des actions de sensibilisation de la population, de communication doivent être menées.
L'amélioration des échanges entre les acteurs (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif) est également nécessaire pour faciliter l'identification des actions de chacun.
Il s'agit aussi de mobiliser du financement pour mettre en place les projets annoncés.

- **Publics cibles** : Acteurs de la protection des milieux marins et littoraux (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif). Plus largement, ensemble de la population.
- **Niveau de réalisation** : Des initiatives importantes, mais encore isolées, ont été prises par certaines collectivités (Ville du Robert, Espace Sud…) avec la création de brigades de l'environnement essentiellement tournées vers la protection du littoral. Il faut souligner que la création récente du Parc Naturel Marin de Martinique est un élément déterminant de la mise en œuvre de cette dynamique, dont le Parc devrait être maître d'œuvre.
- **Réalisations engagées :**

Le Parc Naturel Marin doit définir son plan de gestion d'ici 2020. Il a donc engagé la réflexion. Parmi ses orientations :

- Sensibiliser à la spécificité et la préservation de l'espace maritime
- Proposer la protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des espaces marins et en coordonner la gestion
- Engager le tourisme, le sport, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables par la formation des acteurs et la mise en place d'équipements adaptés
- Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits, à l'efficacité de la police de l'environnement marin

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : très forte

Résultats attendus :

- Faire de la protection du littoral une priorité essentielle pour la préservation de l'ile
- Former des agents de terrain charges de la protection du littoral pour informer, contrôler, sanctionner.

3. Acteurs

Pilote *:* **Parc Naturel Marin**
Partenaires de mise en œuvre et de suivi : Direction de la Mer, CTM, EPCI, Conservatoire du Littoral, ODE
Partenaires associés : ADEME, CRPMEM, FIN, UAG, instituts d'études et de recherche (IFREMER, IRD…), CAESM, associations spécialisées (OMMM, IFRECOR…), bureaux d'études spécialisés en environnement marin et littoral

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Commentaires
▪ Politiques *(remise en cause d'un projet après un changement de majorité, incohérence entre les politiques, non adhésion des élus…)* ▪ Autres *(précisez)*	La prise en compte politique de la nécessité de protéger le littoral est encore lente et insuffisante, mais la création du Parc Naturel Marin devrait donner un coup d'accélérateur au processus.

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action : A définir ultérieurement
Coût estimé par année :
Financements mobilisables : Agence de la Biodiversité, CTM, EPCI
Financements déjà mobilisés:

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

- La méthodologie de l'action sera définie dans le plan de gestion du Parc Naturel Marin, en cours d'élaboration.
- D'ici 2020, poursuite et amplification des actions de formation déjà mises en œuvre pour les agents de terrain chargés de la protection du littoral

7. Calendrier de réalisation

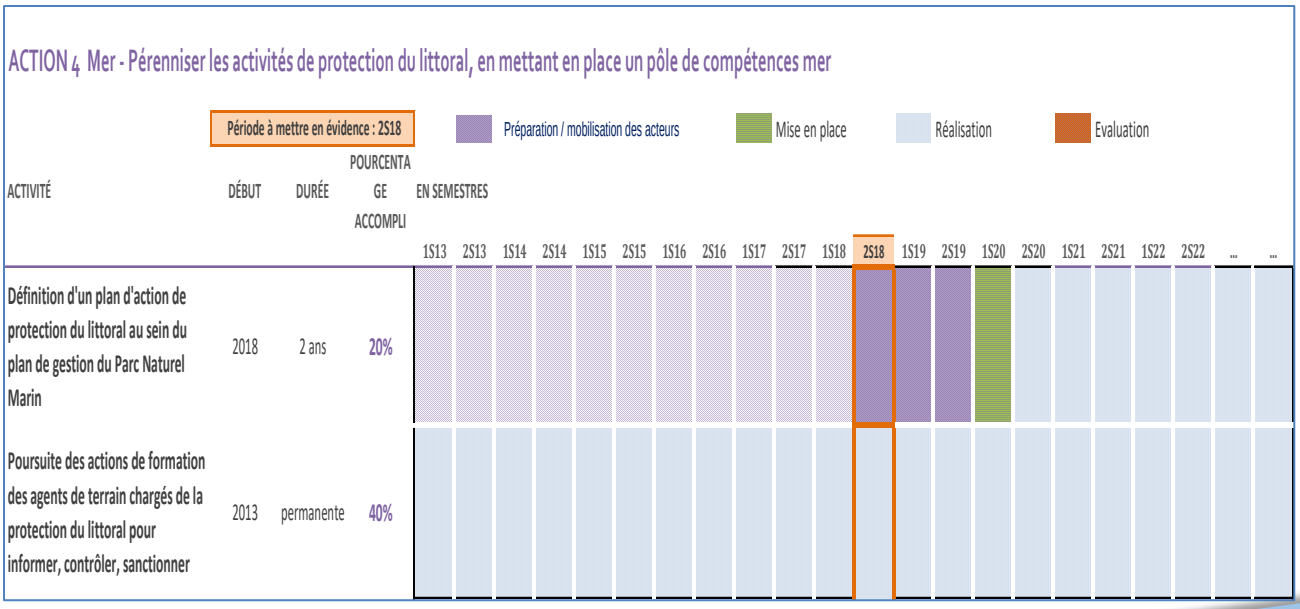

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus** *:* Action incluse dans l'élaboration du plan de gestion du Parc Naturel Marin
- **Indicateurs de ressources** *:*
- **Indicateurs de réalisation** *:*

- Nombre d'appels à projets collaboratifs lancés dans le domaine de la protection du milieu marin et littoral
- Nombre d'actions de communication en direction du grand public
- Nombre d'agents de terrain formés

9. Résultat / Impact

- **Indicateurs de résultat :** nombre d'emplois créés pour la protection du littoral

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- Parc Naturel Marin Martinique
- Direction de la Mer

Prospective court-moyen terme de l'action :

L'action inscrite dans le CEP (création d'un pôle de compétence) n'a pu réellement démarrer faute de porteur de projet. Mais la création du Parc Naturel Marin en relance la pertinence et la nécessité.

Toutefois des actions individuelles ont été menées par plusieurs collectivités ; il s'agira de les amplifier et de les généraliser.

Cette action est au cœur-même de l'existence du Parc et en constituera l'une des missions essentielles.

Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

La diversité des métiers de la mer n'est pas perçue par de nombreux jeunes et prescripteurs de formation. Ainsi, de nombreux métiers connexes aux marinas sont méconnus. Beaucoup des métiers dits de la mer se pratiquent en fait à terre, comme par exemple les métiers de la réparation navale. De plus, certaines activités comme celle de skipper, de chefs d'entreprise du secteur du nautisme ou d'officiers de la marine marchande sont perçues comme étant inaccessibles aux Martiniquais.

Il en résulte qu'une communication est à faire auprès des jeunes, afin de les familiariser avec les métiers de la mer, tant pour les opportunités d'emplois qu'ils recèlent que pour les conditions d'exercice réelles de ces métiers.

Les objectifs et les moyens de l'action :

- Familiariser les jeunes avec les métiers de la mer, au moyen de l'organisation de forums
- Développer le côté passion de la mer chez les jeunes martiniquais
- Communiquer sur la réalité des métiers de la marine marchande
- Communiquer sur le fait que les métiers de la mer sont accessibles aux Martiniquais
- Poursuivre les actions de communication sur les voies d'accès aux métiers des études de l'environnement marin, en direction des résidents et de la diaspora

- **Publics cibles** : Jeunes Martiniquais, Martiniquais résidant hors du territoire (diaspora)
- **Niveau de réalisation** : Plusieurs actions ont déjà été menées en ce sens *:* forums, salons, plaquettes (Plaquette de présentation des Métiers de la Mer publiée par la Direction de la Mer en 2014, guide 2016 "Les Métiers de la Mer" publié par l'hebdomadaire Le Marin…etc), films
- **Réalisations engagées :**
  - Forums métiers (ex.au Marin)
  - Forums bod'lanmè
  - Salon FORMEO

De plus le projet de campus (institut) des métiers et des qualifications de la mer a été présenté dans le cadre des Assises de l'outremer.

Il regrouperait les 3 structures offrant des formations initiales aux métiers de la mer :

- Le Lycée Raymond Néris du Marin (mécanique navale, maintenance nautique),
- L'Ecole de formation professionnelle maritime et aquacole de Trinité (diplômes de l'enseignement maritime),
- Le lycée technique agricole du Robert (diplômes d'aquaculture).

Il proposerait une offre de formation enrichie pour répondre aux besoins de l'économie bleue et des usagers (parcours de formation adaptés, information et orientation des publics, recherche, coopération scientifique et technique, offre culturelle, hébergement, vie associative, etc.), avec un cursus pédagogique revu (dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle) avec notamment des bac pro repensés autour d'une seconde de détermination (avec module en entreprise), puis des classes de spécialisation (avec des modules entrepreneuriat et de continuité des études vers le supérieur) sous différents statuts (formation en alternance).

Il associerait les professionnels des secteurs concernés, ce qui permettrait d'assurer une veille active pour anticiper les besoins en compétences, métiers et qualifications, liées aux nouvelles technologies, nouvelles activités, nouvelles réglementations.

L'ONISEP, qui informe déjà les jeunes à travers ses guides, a prévu de réaliser prochainement un film de présentation des métiers de la mer en Martinique, en renouvelant des présentations déjà réalisées.

L'Espace Sud, particulièrement concerné par le développement de l'économie bleue, s'est également engagé depuis plusieurs années sur la communication autour des métiers de la mer (cf. film, salons…etc), et la CACEM a fait du nautisme un de ses axes majeurs de développement économique.

Enfin, l'EPFMA communique chaque fois que possible sur les formations offertes par l'établissement, en participant notamment à toutes les tables rondes ou forums mentionnés ci-dessus.

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : très forte

Résultats attendus :

- Informer sur la réalité des métiers du nautisme, de la marine marchande et des études de l'environnement marin
- Informer sur les opportunités de ce secteur pour les jeunes
- Mieux calibrer l'offre de formation et répondre aux besoins, parfois très spécifiques des entreprises de l'économie bleue.
- Être en capacité d'offrir aux élèves des formations adaptées aux métiers de la mer et leur permettre de suivre des formations à l'étranger dans d'autres structures de formation maritime (« Erasmus mer »).
- Renforcer les capacités d'accueil et mutualiser les moyens ; ainsi elles doivent aussi pouvoir disposer d'internats pour accueillir les élèves ; disposer de centres de documentation conjoints ou encore d'équipements pédagogique (logiciel pédagogique, matériels, navires-écoles…).

3. Acteurs

Pilote *:* Direction de la Mer, Rectorat

Partenaires de mise en œuvre et de suivi : EFPMA, Lycée du Marin, ONISEP, CTM

Partenaires associés : DIECCTE, DAAF, CAESM, cluster, MYA, Ligue de voile

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Oui/Non	Commentaires
▪ Manque de coordination, ▪ Politiques *(remise en cause d'un projet après un changement de majorité, incohérence entre les politiques, non adhésion des élus…).* ▪ Autres *(précisez)*		Le manque de coordination institutionnalisée entre les acteurs (professionnels, institutionnels et partenaires techniques de la formation) a été un obstacle à la mise en œuvre d'actions concrètes. Il manque sans doute un coordinateur, une interface entre les 3 mondes. Il ne faut pas oublier la problématique de l'hébergement des jeunes en formation, qui est souvent une cause d'abandon, ni celle du transport qui y est liée.

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action :

Pour le campus des métiers de la mer :

- Création d'un poste de coordonnateur : Coût : 50 K€ par an
- Financement : à déterminer (FSE, etc)

Coût estimé par année :

Financements mobilisables : CTM, EPCI

Financements déjà mobilisés:

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

- Mise au point du projet de création d'un campus des métiers et qualifications de la mer confirmé dans le livre bleu des assises de l'outremer
- Décision politique de la création du campus des métiers et qualifications de la mer
- Création d'un poste de coordonnateur
- Mise en œuvre de la création du campus des métiers et qualifications de la mer

7. Calendrier de réalisation

ACTION 5 Mer - Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais

Période à mettre en évidence : 2S18 | Préparation / mobilisation des acteurs | Mise en place | Réalisation | Evaluation

ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	POURCENTAGE ACCOMPLI
Mise au point du projet de création d'un campus des métiers et qualifications de la mer confirmé dans le livre bleu des assises de l'outremer (groupe de travail)	2018	6 mois	60%
Décision politique de la création du campus des métiers et qualifications de la mer	2019	ponctuelle	0%
Création d'un poste de coordonnateur	2019	ponctuelle	0%
Mise en oeuvre de la création du campus des métiers et qualifications de la mer	2020	permanente	0%

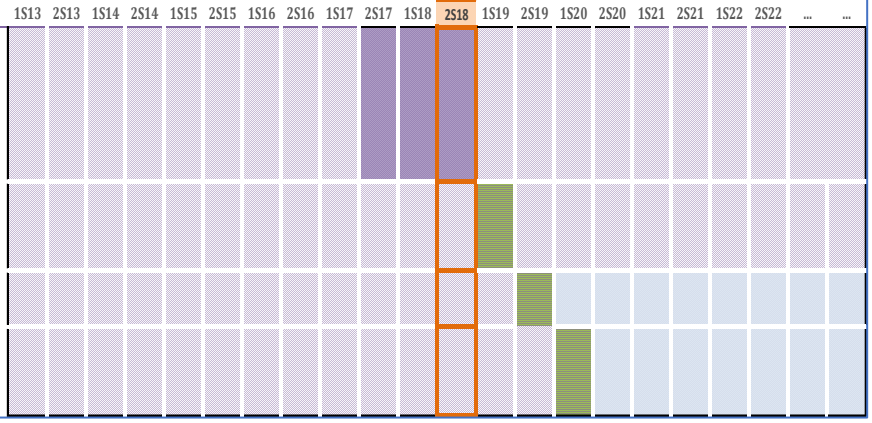

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus** *:* création d'un comité de pilotage du projet
- **Indicateurs de ressources :**
- **Indicateurs de réalisation** *:* création du campus des métiers et qualifications de la mer

9. Résultat / Impact

- **Indicateurs de résultat :**
  - Nombre de jeunes formées
  - Nombre de jeunes embauchés : progression de l'emploi des jeunes Martiniquais sur le secteur

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- EFPMA
- ONISEP
- Rectorat
- Direction de la Mer

Prospective court-moyen terme de l'action :

Le Livre Bleu Outre-mer, présenté au Président de la République en juillet 2018 synthétise les orientations proposées au cours des assises de l'outre-mer.

Certains des projets concrets qui y ont été formulés, (désormais portés par l'Etat et ses partenaires dont la CTM), devraient être mis en œuvre rapidement ; c'est notamment le cas du campus (institut) des métiers et des qualifications de la mer.

L'action qui fait l'objet de la présente fiche devrait donc être réorientée vers le suivi de la mise en œuvre de ce campus (institut) des métiers et qualifications de la mer, dont la création répondra parfaitement aux objectifs de l'action.

Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

Cette action est très liée à l'action 5 (informer sur les métiers de la mer).
Tant les jeunes que les prescripteurs de formation, comme les conseillers d'information et d'orientation (CIO), manquent de visibilité sur les filières et parcours de formation.

Il serait donc utile de créer un groupe de travail composé d'acteurs de la formation aux métiers de la mer et de professionnels afin d'élaborer, sur le modèle des guides ONISEP, un guide synthétique sur les métiers et les filières de formation accessibles en Martinique ou/et en métropole, et fournissant quelques illustrations de parcours de formation.

- **Publics cibles** : Jeunes martiniquais, prescripteurs de formation (CIO…)

- **Niveau de réalisation** : ***Compte tenu de la nombreuse documentation existant clarifiant les filières de formation aux métiers de la mer en Martinique et hors de notre territoire, les acteurs de ce secteur ont décidé d'abandonner cette action et de porter leurs efforts sur la fiche action 5 relative à la communication sur la diversité des métiers de la mer***

- **Réalisations engagées :**

Le Cluster maritime martiniquais (CMM) a mis en place depuis décembre 2017 une bourse de l'emploi maritime qui met en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs, mais souhaite aller plus loin dans cette démarche.
La MYA a réalisé un rapport sur les conditions nécessaires au développement de la plaisance qui comporte un chapitre « formation » avec des suggestions et recommandations issues du monde professionnel.

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

- **Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions** : moyenne
- **Résultats attendus :**

  - Informer sur la réalité des métiers du nautisme, de la marine marchande et des études de l'environnement marin
  - Informer sur les opportunités de ce secteur pour les jeunes

Le projet du cluster et de la MYA serait de renforcer ce dispositif et à le compléter par un service « formation » capable :

- d'apporter aux entreprises de l'économie bleue des solutions de formation (guichet unique) pour les salariés en Martinique ou à l'extérieur et de mobiliser des partenaires financiers (OPCA, Collectivités, entreprises…)
- de déterminer les besoins précis de formation des filières maritimes et d'en faire part aux tutelles académiques concernées et aux différentes structures de formation continue (IFPMA, CCI…) afin de mettre en place des réponses adaptées
- de nouer des partenariats avec les organismes de formation afin de faciliter la mise en place de formation en alternance, la conception et la mise en place de stage ou de journées découvertes, la présence dans les salons d'orientation...
- de déterminer en lien avec la bourse de l'emploi, les capacités d'embauche des entreprises
- De communiquer sur les métiers de la mer en Martinique au travers de l'organisation de forums de métiers (au sein de salons nautiques, d'orientation…ou autres événements), de journées portes ouvertes dans les structures d'enseignement…
- de participer à la réorientation de certains professionnels (par exemple, les marins pêcheurs) vers d'autres métiers de la mer (filière « aval », tourisme…) en lien avec la MAREE – mission académique aux relations écoles-entreprises.
- d'organiser des opérations de VAE.

3. Acteurs

- **Pilote** *:* CLUSTER MARITIME (+ Martinique Yachting Association)

- **Partenaires de mise en œuvre et de suivi** : Rectorat, Direction de la Mer, CTM, DIECCTE, EFPMA, lycée du Marin

- **Partenaires associés** : EPCI, CRPMEM, FIN

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Commentaire
▪ Moyens financiers *(risque de découverte de coûts au cours du projet qui grèveraient l'enveloppe budgétaire dédiée au projet),* ▪ Manque de coordination, ▪ Politiques *(remise en cause d'un projet après un changement de majorité, incohérence entre les politiques, non adhésion des élus…).*	- Ouvrir le dispositif de LADOM pour financer des formations de martiniquais dans les écoles maritimes de l'hexagone. - Pas de dispositif existant d'aide à la structuration des filières. Le cluster a besoin d'être accompagné dans la réalisation de ses projets au bénéfice des entreprises du secteur maritime. De même la MYA est une association bénévole au service des plaisanciers et des professionnels. Le manque de coordination institutionnalisée entre les acteurs (professionnels, institutionnels et partenaires techniques de la formation) a été un obstacle à la mise en œuvre d'actions concrètes. Il manque sans doute un coordinateur, une interface entre les 3 mondes.

5. Financement

- **Coût total prévisionnel de l'action** :
  - Projet du guichet de l'emploi et de la formation continue :

Coût : 2 ETP pour le service « formation », soit 80 k€
Financement : 80 % des deux postes (FSE, CTM, autres collectivités…à préciser) soit de l'ordre de 60 K€ d'aides publiques. 20 k€ en fonds propres

- **Coût estimé par année** :
- **Financements mobilisables** : ONISEP
- **Financements déjà mobilisés**:

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

Mise en place de Groupe de travail

7. Calendrier de réalisation (début de réalisation à n+2)

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus***:* Création du groupe de travail
- **Indicateurs de ressources :**
- **Indicateurs de réalisation** *:* Nombre de réunions du groupe de travail

9. Résultat / Impact

- Indicateurs de résultat :

- Réalisation du guide

10. Personnes interrogées pour suivi de l'action

- Rectorat
- ONISEP
- EFPMA
- Cluster

Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

  L'offre de formation ne peut correspondre aux besoins du tissu économique que si son élaboration associe étroitement les socio-professionnels. La présente fiche est spécialement consacrée à la formation professionnelle initiale de l'Education nationale, car de nécessaires améliorations à ce niveau ont été signalées par les entreprises interrogées.

  Mettre en œuvre une carte des formations suppose une forte coordination et coopération entre l'Académie et la CTM principalement, mais aussi avec d'autres partenaires.

  Il est indispensable d'améliorer la prise en compte les besoins économiques dans la définition de l'offre de formation initiale en associant étroitement les socio-professionnels à sa définition.

- **Publics cibles** : Les professionnels et les structures en charge de la formation initiale (Rectorat, LP du Marin, EFPMA) et continue (CTM)

- **Niveau de réalisation** : De gros progrès ont été faits dans ce domaine, notamment grâce à la structuration du nautisme autour de la MYA et des professionnels de la mer autour du cluster, mais il faut aller encore plus loin.

- **Réalisations engagées :** L'EFPMA et le LP du Marin ont tous deux mis en œuvre une politique de partenariat avec les professionnels de la mer (MYA notamment). L'EFPMA les accueille au sein de son conseil de perfectionnement, le LP du Marin organise régulièrement des rencontres avec les professionnels du nautisme. Mais la formalisation de ces relations en vue d'établir la carte des formations aux métiers de la mer reste encore à mettre en œuvre. Les professionnels constatent encore la faible employabilité des jeunes qui sortent de ces structures, ce qui nécessiterait la mise en œuvre de formation complémentaires. A ce titre, le LP du Marin a conçu avec les professionnels un projet de formation de BTS technico-commercial Nautisme et Services associés pour quelques titulaires du bac pro, en collaboration avec le lycée Tabarly des Sables d'Olonne (cf. ci-dessous pour problématique de financement).

  OPCALIA, missionné par la DIECCTE, a réalisé des diagnostics ressources humaines sur 10% des entreprises du nautisme, ce qui permettra d'avoir une bonne vision des besoins en compétences du secteur. Par ailleurs, les contrats de professionnalisation PRODIAT sont adaptés aux spécificités des TPE et doivent donc être mieux utilisés sur le secteur.

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : forte
Résultats attendus :

- La représentation économique du secteur des métiers de la mer dans les réunions de bassin
- La meilleure connaissance des besoins de la part des acteurs en charge de la carte des formations
- Une programmation pluriannuelle prospective de l'offre de formation

3. Acteurs

Pilote *:* CTM - Rectorat
Partenaires de mise en œuvre et de suivi : Direction de la Mer, EFPMA, LP du Marin, DAAF
Partenaires associés : MYA, Cluster, Direction du Port de Fort-de-France, professionnels de la marine marchande, Ligue de voile, Pôle Emploi, OPCALIA, AGEFMA, CAESM

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Oui/Non	Commentaires
▪ Moyens humains *(absence, insuffisance),* ▪ Moyens financiers *(risque de découverte de coûts au cours du projet qui grèveraient l'enveloppe budgétaire dédiée au projet),* ▪ Retard ou indisponibilité des équipements *(risque de changement de la durée totale du projet),* ▪ Manque de communication *(non-adhésion bénéficiaires et/ou professionnels),* ▪ Manque de coordination, ▪ Politiques *(remise en cause d'un projet après un changement de majorité, incohérence entre les politiques, non adhésion des élus…).* ▪ Autres *(précisez)*		Le projet d'envoyer 7 jeunes en BTS technico-commercial aux Sables d'Olonne, avec promesse d'embauche des entreprises locales en sortie, est bloqué pour des raisons de financement de la CTM. Le manque de coordination institutionnalisée entre les acteurs (professionnels, institutionnels et partenaires techniques de la formation) a été un obstacle à la mise en œuvre d'actions concrètes. Il manque sans doute un coordinateur, une interface entre les 3 mondes. L'employabilité des jeunes formés au LP du Marin en bac pro maintenance nautique (>20/an) et CAP **réparation et entretien des embarcations de plaisance 10/an) nécessite un complément de formation.** La formation capitaine 200 voile de l'EFPMA se heurte à la nécessité de trouver un embarquement professionnel d'un an pour être validée, ce qui est impossible à trouver sur place.

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action : pas de coût identifié
Coût estimé par année :
Financements mobilisables :
Financements déjà mobilisés :

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

Groupe de Travail à constituer entre le pilote et les principaux partenaires.

7. Calendrier de réalisation

Période à mettre en évidence : 2S18 — Préparation / mobilisation des acteurs — Mise en place — Réalisation — Evaluation

ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	POURCENTAGE ACCOMPLI	EN SEMESTRES 1S13	2S13	1S14	2S14	1S15	2S15	1S16	2S16	1S17	2S17	1S18	2S18	1S19	2S19	1S20	2S20	1S21	2S21	1S22	2S22	…	…
Constitution d'un groupe de travail entre le pilote de l'action et ses principaux partenaires pour définir les modalités d'institutionnalisation de l'association des professionnels à la définition de l'offre de formation	2018	6 mois	0%																						
Mise en place de l'instance	2019	ponctuelle	0%																						
Mise en oeuvre	2019	permanente	0%																						

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus** *:*
- **Indicateurs de ressources :**
- **Indicateurs de réalisation** *:*

- Nombre de réunions de bassin auxquels sont associées la FIN, la Capitainerie du Marin et la DM
- Nombre d'actions de sensibilisation en faveur des acteurs du système éducatif
- Un document de programmation pluriannuelle réalisé, relatif aux formations, aux postes à pourvoir et aux plateaux techniques

9. Résultat / Impact

- **Indicateurs de résultat :**

- Evolution des taux d'insertion professionnelle des élèves

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- Rectorat
- CTM
- Cluster
- MYA

Prospective court-moyen terme de l'action :

L'association des professionnels à la définition et à la mise en œuvre de l'offre de formation a nettement progressé ces dernières années, mais elle nécessite maintenant d'être institutionnalisée, c'est-à-dire définie dans un cadre qui garantisse clairement cette participation, de façon à inscrire la relation triangulaire entre institutions-formateurs-professionnels dans le processus de définition de la carte des formations.

Le rectorat souhaite mieux impliquer les TPE du secteur, notamment en leur demandant d'accueillir les jeunes en stage découverte. A mettre en œuvre aussi dans cette action.

Organiser la formation continue en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin et valoriser l'outil EFPMA, tant sur le plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

La formation continue est le complément indispensable d'une formation initiale souvent jugée comme peu opérationnelle par les entreprises du secteur.

Il convient donc de :

- Mettre en place des actions de formation continue en s'appuyant davantage sur l'EFPMA
- Veiller à ce que des formations continues soient également dispensées au lycée du Marin
- Combiner un maillage de proximité (construction d'internats, utilisation des CFPPA, des locaux de la CCI…) et un pôle thématique mer grâce aux TIC

Parallèlement, il faut :

- Rationaliser la gestion de l'EFPMA,
- Faire évoluer son image auprès du grand public pour la rendre conforme à la réalité,
- Enrichir la carte des formations continues de l'établissement, tant dans le contenu que vers la territorialisation de l'offre

- **Publics cibles** : Ensemble des acteurs de la formation dans le secteur
- **Niveau de réalisation** : L'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA) est actuellement la seule ayant les agréments nécessaires du ministère des transports (Secrétariat de la Marine Marchande) pour dispenser, sous le contrôle de l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime (I.G.E.M.) et de l'autorité de tutelle compétente sur le territoire (Direction de la Mer de Martinique), la formation initiale (BAC PRO et CAP) et la formation continue (pour les adultes).

A ce titre, elle accueille :

- Adultes demandeurs d'emploi en reconversion
- Professionnels du monde maritime (au commerce, à la pêche et la plaisance professionnelle) en quêtes d'autres prérogatives et de performances nouvelles.
- Aquaculteurs intéressés par l'exploitation du domaine maritime afin d'exercer leur métier dans la légalité et en toute sécurité.

- **Réalisations engagées :**

En matière de formation continue, l'EFPMA délivre les diplômes suivants :

- Brevet de mécanicien 750 KW
- Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche
- Brevet de capitaine 200 pêche
- Brevet de capitaine 500 UMS
- Brevet de capitaine 200 voile
- Brevet de capitaine 200
- Brevet de mécanicien 250 KW
- Certificat de matelot pont
- Certificat de matelot de quart passerelle
- Certificat de marin qualifié pont

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : moyenne
Résultats attendus :
- La représentation économique du secteur des métiers de la mer dans les réunions de bassin
- Une meilleure connaissance des besoins de la part des acteurs en charge de la carte des formations
- Une programmation pluriannuelle prospective de l'offre de formation

3. Acteurs

Pilote *:* Rectorat, CTM, Direction de la Mer, EFPMA
Partenaires de mise en œuvre et de suivi : MYA, cluster, Fédération des Industries Nautiques (FIN)
Partenaires associés : OPCA (devenu OPCO - Opérateurs de Compétences), CRPMEM, IFREMER, Université des Antilles, Pôle Emploi, Missions locales d'insertion, AGEFMA, regroupements d'organismes de formation continue, CNAM Martinique (AMAFOCS), CAESM

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Commentaires
▪ Moyens humains *(absence, insuffisance),* ▪ Moyens financiers *(risque de découverte de coûts au cours du projet qui grèveraient l'enveloppe budgétaire dédiée au projet),* ▪ Autres *(précisez)*	Une difficulté conjoncturelle a été signalée concernant une subvention à recevoir de LADOM pour la prise en charge d'un groupe de jeunes partis en formation initiale en métropole, dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs professionnels du Marin, devant déboucher sur une embauche. Les professionnels regrettent le manque de possibilité de trouver des formations de haut niveau sur place, compte tenu de l'étroitesse du marché, et déplorent d'être souvent obligés de les rechercher en métropole.

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action : Cette action sera conduite dans le cadre de la mise en œuvre du campus des métiers et qualifications de la mer, et ne nécessitera pas d'autres financements spécifiques
Coût estimé par année :
Financements mobilisables : CTM, fonds européens (FSE)
Financements déjà mobilisés:

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

Si confirmation de la décision de créer un campus des métiers et qualifications de la mer, la méthodologie de cette action sera identique à celle de l'action 5 :
- Mise au point du projet de création d'un campus des métiers et qualifications de la mer confirmé dans le livre bleu des assises de l'outremer
- Décision politique de la création du campus des métiers et qualifications de la mer
- Création d'un poste de coordonnateur
- Mise en œuvre de la création du campus des métiers et qualifications de la mer

7. Calendrier de réalisation

ACTION 8 Mer - Organiser la formation continue en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin et valoriser l'outil EFPMA, tant sur le plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations

Période à mettre en évidence : 2S18 — Préparation / mobilisation des acteurs — Mise en place — Réalisation — Evaluation

ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	POURCENTAGE ACCOMPLI
Mise au point du projet de création d'un campus des métiers et qualifications de la mer confirmé dans le livre bleu des assises de l'outremer (groupe de travail)	2018	6 mois	60%
Décision politique de la création du campus des métiers et qualifications de la mer	2019	ponctuelle	0%
Création d'un poste de coordonnateur	2019	ponctuelle	0%
Mise en oeuvre de la création du campus des métiers et qualifications de la mer	2020	permanente	0%

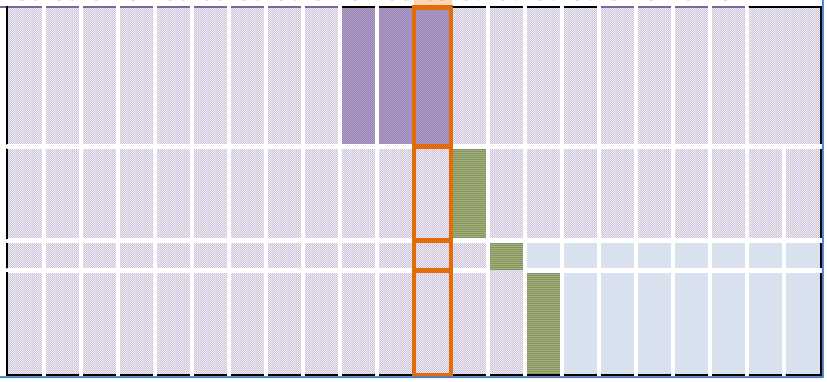

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus** *:* création d'un comité de pilotage du projet
- **Indicateurs de ressources :**
- **Indicateurs de réalisation** *:*

- Création du campus des métiers et qualifications de la mer
- Evolution du nombre d'actions de formation continue
- Nombre de stagiaires de la formation continue suivant une formation sur les métiers de la mer, tout en résidant dans une commune excentrée par rapport à la Trinité et au Marin
- Nombre de cours dispensés en e-learning
- Travaux de réhabilitation réalisés sur les locaux de l'EFPMA
- Nouvelles sources de financement de l'EFPMA

9. Résultat / Impact

- **Indicateurs de résultat :**

- Evolution des taux d'insertion professionnelle des stagiaires
- Nouvelles formations proposées à l'EFPMA (élargissement et montée en niveau)

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- EFPMA
- DM
- CTM
- Rectorat

Prospective court-moyen terme de l'action :

Le Livre Bleu Outre-mer, présenté au Président de la République en juillet 2018 synthétise les orientations proposées au cours des assises de l'outre-mer. Certains des projets concrets qui y ont été formulés, désormais portés par l'Etat, devraient être mis en œuvre rapidement ; c'est notamment le cas du campus des métiers et des qualifications de la mer.

Comme pour l'action 5, l'action qui fait l'objet de la présente fiche devrait donc être réorientée vers le suivi de la mise en œuvre de ce campus des métiers et qualifications de la mer, dont la création répondra parfaitement aux objectifs de l'action en termes de formation continue

Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :
  La pratique de la formation professionnelle, dans des domaines aussi spécifiques que le nautisme ou la pêche, subit une double évolution : celle qui touche classiquement aux questions de formation, (apparition de nouvelles techniques pédagogiques ou propositions techniques) et l'évolution relative aux pratiques professionnelles, aux nouvelles technologies développées par les secteurs professionnels concernés.
  Pour atteindre ces objectifs, il convient de :
  - Définir des moyens de veille commune sur l'évolution des besoins et techniques des professionnels
  - Identifier les besoins en mise à jour des connaissances techniques des formateurs et les modalités souples pour y répondre
  - Accompagner les formateurs sur les compétences techniques pour accompagner cette montée en niveau
  - Améliorer la pédagogie des formateurs
  - Mettre à disposition des enseignants du matériel informatique et les former pour améliorer les usages
- **Publics cibles** : Enseignants de spécialités métiers de la mer au lycée professionnel et à l'EFPMA
- **Niveau de réalisation** : Faible.
- **Réalisations engagées :** Il arrive que des enseignants soient envoyés en formation en métropole, mais les professionnels dénoncent un défaut global de mise à jour des savoirs, dans des domaines où l'évolution technique est très rapide. Les professionnels se proposent de recevoir périodiquement les enseignants dans leurs entreprises pour des échanges sur l'évolution des techniques, des matériaux et des matériels.

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : très forte
Résultats attendus :
- Garantir des contenus de formation conformes aux évolutions et besoins des métiers
- Mettre en œuvre un suivi précis des évolutions des techniques professionnelles et des besoins des entreprises

3. Acteurs

Pilote *:* Rectorat, CTM, Direction de la Mer
Partenaires de mise en œuvre et de suivi : EFPMA, CRPMEM, lycée du Marin
Partenaires associés : MYA, cluster, Fédération des Industries Nautiques (FIN), CAESM

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Commentaires
▪ Moyens humains *(absence, insuffisance),* ▪ Moyens financiers *(risque de découverte de coûts au cours du projet qui grèveraient l'enveloppe budgétaire dédiée au projet),*	Les professionnels déplorent le manque de connaissances pratiques des professeurs sur les techniques nouvelles et l'évolution des pratiques. Ils souhaitent que les enseignants puissent effectuer des stages en entreprise pour comprendre les besoins réels du secteur. Il s'agit essentiellement d'un manque de moyens financiers, les formations techniques n'existant pas sur place doivent être recherchées en métropole.

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action : Les échanges entre professionnels et enseignants ne mobilisent pas de financement. La formation continue des enseignants est financée par la tutelle des établissements.
Coût estimé par année :
Financements mobilisables : Education Nationale, CTM, OPCA devenu OPCO (OPérateurs de COmpétences)
Financements déjà mobilisés:

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

- Groupe de travail sur :
- L'institutionnalisation des échanges techniques entre professionnels et enseignants
- La mobilisation de budgets spécifiques « formation de formateurs »

7. Calendrier de réalisation

ACTION 9 Mer - Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et

Période à mettre en évidence : 2S18 | Préparation / mobilisation des acteurs | Mise en place | Réalisation | Evaluation

ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	POURCENTAGE ACCOMPLI	EN SEMESTRES																					
				1S13	2S13	1S14	2S14	1S15	2S15	1S16	2S16	1S17	2S17	1S18	2S18	1S19	2S19	1S20	2S20	1S21	2S21	1S22	2S22	...	...
Réunion d'un groupe de travail sur l'institutionnalisation des échanges techniques entre professionnels et enseignants	2019	6 mois	0%																						
Réunion d'un groupe de travail sur la mobilisation de budgets spécifiques « formation de formateurs »	2019	6 mois	0%																						

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus** *:* Constitution des groupes de travail
- **Indicateurs de ressources :**
- **Indicateurs de réalisation** *:*
  - Actions de formation des formateurs mises en œuvre
  - Suivi de l'évolution des niveaux de compétence

9. Résultat / Impact

- **Indicateurs de résultat :** mesure de satisfaction des professionnels sur le niveau des élèves sortant de formation (sondage périodique)

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- EFPMA
- CTM
- Rectorat
- Cluster

Prospective court-moyen terme de l'action :

Le Livre Bleu Outre-mer, présenté au Président de la République en juillet 2018 synthétise les orientations proposées au cours des assises de l'outre-mer.
Certains des projets concrets qui y ont été formulés, désormais portés par l'Etat, devraient être mis en œuvre rapidement ; c'est notamment le cas de la création du campus des métiers et des qualifications de la mer.

L'action qui fait l'objet de la présente fiche pourrait donc être également réorientée vers le suivi de la mise en œuvre de cette structure, dont la création devrait contribuer à apporter une réponse aux objectifs de l'action à court terme.

L'association des professionnels à la définition et à la mise en œuvre de l'offre de formation a nettement progressé ces dernières années, mais elle nécessite maintenant d'être institutionnalisée, c'est-à-dire définie dans un cadre qui garantisse clairement cette participation, de façon à inscrire la relation triangulaire entre institutions-formateurs-professionnels dans le processus de définition de la carte des formations.

Ouvrir en formation continue des modules de formation sur le patrimoine culturel et naturel martiniquais et des modules de formations favorisant le respect de l'environnement

1. Contexte d'intervention

- **Rappel de l'intérêt de cette action au regard des problématiques emploi-formation** :

Concernant le nautisme, des besoins importants de formation sont signalés en matière de nouvelles techniques et utilisation de produits et méthodes de travail respectant l'environnement : technique de voiles thermocollées, technique de moussage d'injection…

Concernant la pêche, les marins pêcheurs souhaitant diversifier leurs activités dans le domaine touristique doivent acquérir des compétences dans le domaine culturel et environnemental.

Il s'agit essentiellement :

- Pour le nautisme : de mettre en place des modules de formation technique favorisant le respect de l'environnement, ce qui peut justifier des partenariats avec des établissements de métropole
- Pour la pêche : de sensibiliser les acteurs aux enjeux environnementaux (exploitation raisonnée de la ressource) et mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel martiniquais (pour diversifier l'activité vers le tourisme)

- **Publics cibles** : Salariés du nautisme, pêcheurs, demandeurs d'emploi
- **Niveau de réalisation** : Moyen
- **Réalisations engagées :** L'EFPMA propose quelques modules de formation en la matière dans les parcours de formation existants. L'embarquement de passagers dans le cadre du pescatourisme implique la détention par le patron du navire de pêche du Brevet de capitaine 200 pêche ou du Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche. Le pescatourisme est réservé aux pêcheurs professionnels qui peuvent ainsi boucler leur fin de mois. Ils invitent des touristes à monter à bord de leur embarcation de pêche, à partager avec eux toute la passion de leur métier**,** leur connaissance de l'environnement marin ainsi que toute la culture de leur activité. C'est une alternative proposée aux marins-pêcheurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan chlordécone.

L'Espace Sud a mis en œuvre un programme de formation en ce sens, en lien avec l'EFPMA, au profit des pêcheurs, mais aussi des skippers, ce qui permet de proposer des circuits touristiques ; c'est pourquoi l'Espace Sud lance une étude sur la création de balades écotouristiques bleues et vertes au départ des ports de plaisance et des zones de mouillage organisées.

2. Objectif et niveau de priorité de l'action

Niveau de priorité au regard de la sélection des fiches actions : forte

Résultats attendus :

- Répondre à la demande exprimée en matière de techniques respectueuses de l'environnement, dans le secteur du nautisme
- Faciliter la diversification des activités des pêcheurs vers le secteur touristique, en leur permettant d'acquérir des compétences complémentaires

3. Acteurs

Pilote *:* Parc Naturel Marin, Direction de la Mer, CRPMEM, CTM
Partenaires de mise en œuvre et de suivi : EFPMA, CRPMEM, Rectorat
Partenaires associés : OPCA, MYA, cluster, Associations du secteur de l'aquaculture, CAESM

4. Difficultés ou alertes ou risques

Intitulé	Commentaires
▪ Moyens humains *(absence, insuffisance),*	Difficulté à mobiliser les professionnels (marins-pêcheurs, skippers, guides…etc) sur cette thématique, sauf si obligation réglementaire.

5. Financement

Coût total prévisionnel de l'action : à définir
Coût estimé par année :
Financements mobilisables : CTM, OPCA devenu OPCO (OPérateurs de COmpétences)
Financements déjà mobilisés:

6. Méthodologie de mise en œuvre de l'action

- Mettre en place des modules de formation technique favorisant le respect de l'environnement par les professionnels du nautisme
- Sensibiliser les acteurs de la pêche aux enjeux environnementaux (exploitation raisonnée de la ressource)
- Mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel martiniquais

7. Calendrier de réalisation

ACTION 10 Mer - Satisfaire les besoins en compétences sociales et culturelles

Période à mettre en évidence : 2S18 — Préparation / mobilisation des acteurs — Mise en place — Réalisation — Evaluation

ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	POURCENTAGE ACCOMPLI	EN SEMESTRES																						
				1S13	2S13	1S14	2S14	1S15	2S15	1S16	2S16	1S17	2S17	1S18	2S18	1S19	2S19	1S20	2S20	1S21	2S21	1S22	2S22	…	…
Mettre en place des modules de formation technique favorisant le respect de l'environnement par les professionnels du nautisme	2019	périodique	10%																						
Mettre en œuvre des actions de sensibilisation des acteurs de la pêche aux enjeux environnementaux (exploitation raisonnée de la ressource)	2019	périodique	10%																						
Mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel martiniquais aux professionnels du nautisme et de la pêche	2019	périodique	10%																						

8. Pilotage / Suivi de l'action

- **Indicateurs de processus** *:* Elaboration des référentiels
- **Indicateurs de ressources :**
- **Indicateurs de réalisation** *:* Nombre d'actions d'information mises en œuvre

9. Résultat / Impact

- **Indicateurs de résultat** :
  - Nombre de personnes formées,
  - Taux d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi formés

10. Organismes interrogés pour le suivi de l'action

- DM
- CRPMEM
- Parc Naturel Marin

Prospective court-moyen terme de l'action :

Les évolutions simultanées, de la pêche vers une diversification et une reconversion des marins-pêcheurs, du tourisme nautique, et de la prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement marin, amènent l'ensemble des acteurs à agir de concert afin d'accélérer la mise en œuvre de cette action.

La création du Parc Naturel Marin va jouer un rôle d'amplificateur de cette dynamique.

L'Espace Sud, à travers le concept des balades et des itinéraires bleus et verts au départ des ports de plaisance et des zones de mouillage organisé s'inscrit dans une stratégie innovante de découverte de la destination Sud dans un objectif de faire aimer cette destination en valorisant le patrimoine, la culture, les savoirs et savoir-faire, les paysages…Cela passe par des actions de formation et de sensibilisation des acteurs économiques impliqués.